



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le **29 JUIN 2022**

ID : 033-213301435-20220628-2022_045-DE

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 22/06/2022
Date d'affichage de la convocation : 22/06/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 28/06/2022

Délibération n° 2022-045

Mardi 28 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-deux juin deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX-MICHEL – Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE - Benoit DULAU – Corinne JEANDONNET - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Jean-Roger THULLIAS – Vincent TRISTRAM – Mathieu OLIVEIRA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Hélène BURESI procuration à Benoit DULAU

Absent(s) excusé(s) : Elvira MOMMERT – Hélène BURESI – Nathalie TRIGANT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Nadia BRIDOUX-MICHEL

**DELIBERATION PORTANT LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN SECURITE ET LA REHABILITATION
DU CHATEAU DES 4 FILS AYMON**

Vu l'arrêt de péril n°A2021-052 du 02 juillet 2021 portant péril imminent d'une des Tour du château des 4 Fils Aymon,

Vu le courrier de la DRAC du 17 janvier 2022 sur l'urgence à réaliser les travaux de mise en sécurité et de réhabilitation du château des 4 Fils Aymon, monument inscrit,

Vu le diagnostic complémentaire réalisé en octobre 2021,

Vu la Commission Patrimoine ;

Vu l'urgence et la nécessité aujourd'hui d'engager des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation du château des 4 Fils Aymon,

Considérant que pour obtenir des financements des partenaires, un projet d'ensemble doit être réalisé afin de pouvoir prendre en compte une mise en sécurité et une réhabilitation globale du site,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Sur l'exercice budgétaire 2022, la commission Finances à flécher une dépense d'investissement pour la réalisation d'une étude visant à mettre en sécurité et à réhabiliter le château des 4 Fils Aymon, monument inscrit.

Cette étude doit faire l'objet d'un marché à procédure adaptée au regard des montants de la consultation et de la mise en concurrence, ainsi que de la publicité. Cette procédure adaptée est une procédure par laquelle l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique.

Ces études sont programmées au 2^{ème} semestre de l'exercice 2022 pour pouvoir préparer le budget primitif 2023 et les demandes de subventions s'y rapportant. Afin de pouvoir lancer cette consultation, il convient d'admettre les éléments essentiels de cette dernière qui seront intégrés au règlement de la consultation.

En effet, lors du lancement de la consultation le marché devra comporter les éléments suivants :

- **Marché à tranche ferme** pour la phase étude et conditionnelles comme suivant :
 - **Tranche ferme** : Etude sur la mise en sécurité et la restauration du château des 4 Fils Aymon,
 - **Tranche conditionnelle n°1** : suivi des travaux de la Tour Ouest – 1^{ère} partie,
 - **Tranche conditionnelle n°2** : suivi des travaux de la Tour Est,
 - **Tranche conditionnelle n°3** : suivi des travaux de la Tour Ouest – 2^{ème} partie,
 - **Tranche conditionnelle n°4** : suivi des travaux de l'accès terrasse et mise en valeur,
- Visite sur site fortement conseillée,
- Appréciation forte dans le critère technique de la compétence de la Maîtrise d'œuvre dans la restauration du patrimoine,
- Dossier de candidature complet mentionnant les capacités techniques et financières adaptées à la réalisation de l'étude,
- Un planning prévisionnel de la réalisation de l'étude et la projection des travaux par tranche,
- Une offre de prix comportant la répartition des honoraires sur la tranche ferme relative aux études de l'ensemble du projet et sur les tranches conditionnelles relatives aux phasages des travaux,
- Une invitation à négocier sur la partie financière et technique.

Les critères de la consultation sont les suivants :

Critère Prix	50,00%
Critères Techniques	50,00%
Total Critères	100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée pour la Maîtrise d'œuvre de la mise en sécurité et la réhabilitation du Château des 4 Fils Aymon,
- **ADOpte** les critères de la consultation pour lancer le marché,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE